

COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 2 septembre 2022

Contournement Sud d'Auxerre Réalisation de travaux préparatoires

À compter du **lundi 5 septembre**, des travaux de dégagement des emprises du projet du contournement sud d'Auxerre dans la vallée de l'Yonne démarreront pour une durée de 3 mois.

Le projet de contournement consiste en la création d'un barreau routier neuf de 9,9 km, reliant la RN6 à l'est, à la RD965 à l'ouest, et permettant l'accès aux RD239, RN151 et RD1.

Il est cofinancé par l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département de l'Yonne et la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

La section comprise entre la RN6 et la RN151 sera aménagée sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, représenté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté et sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études Setec International. Les travaux de dégagement des emprises seront réalisés par l'entreprise Pareau.

Ces travaux préparatoires sont notamment nécessaires à la réalisation des diagnostics archéologiques dans la vallée de l'Yonne qui seront réalisés par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) à compter du milieu du mois d'octobre 2022.

La DREAL appelle à la plus grande prudence au droit des zones d'intervention. Des restrictions ponctuelles de circulation (alternats) sont possibles sur les axes routiers adjacents.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

